

Aperçu de la session

Session de printemps 01. – 19. mars 2021

c/o Société suisse des employés de commerce
Reitergasse 9
Postfach
CH-8021 Zürich



info@die-plattform.ch
die-plattform.ch/fr

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»









Avant chaque session parlementaire, les associations d'employés et associations professionnelles indépendantes de la plateforme donnent des recommandations sur une sélection de dossiers. Des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettent aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.

Vue d'ensemble

CONSEIL NATIONAL

N°	Objet	Consultations	Recommandation
 15.434	Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère	19.03.2021	Approuver la prolongation du délai imparti
 16.484	Assouplir les conditions encadrant le télétravail	19.03.2021	Rejet la prolongation du délai imparti

CONSEIL DES ETATS

N°	Objet	Consultations	Recommandation
 18.323	Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées	02.03.2020	Approbation
 20.400	Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération		Approbation
 20.3410	L'indemnité de chômage partiel doit atteindre 100 pour cent du salaire mensuel lorsque le revenu ne dépasse pas 4000 francs	03.03.2021	Adoption
 19.050	Stabilisation de l'AVS (AVS 21)	15.03.2021	Adoption conditionnelle
 12.491	Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS	15.03.2021	Approbation
 16.3103	Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS	15.03.2021	Rejet
 20.3225	Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous	15.03.2021	Rejet
 21.3007 21.3008	Gestion, planification et transparence du financement de la formation professionnelle	16.03.2021	Approbation



Argumentaire

CONSEIL NATIONAL

19.03.2021



15.434 Iv. pa. Conseil national (Kessler/Weibel)

Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère

Approuver la prolongation du délai impart

Fort heureusement, cette demande ne concerne qu'un nombre restreint de pères, mais elle comble une lacune dans la loi qui a été jusqu'ici ignorée par le législateur et qui est substantiellement incontestable.



16.484 Iv. pa. Conseil national (Burkart)

Assouplir les conditions encadrant le télétravail

Ne pas travailler plus mais de manière plus flexible.

L'auteur de cette initiative parlementaire a raison de souligner que la loi sur le travail (LTr) ne tient pas assez compte des besoins des employé-e-s s'acquittant de leurs tâches en télétravail. Pour le moment, la flexibilité quant au lieu de travail n'est pas réglementée par la loi. Etant donné la généralisation de cette forme de travail ces dernières années, également en raison de la crise sanitaire, une modernisation de la base légale est appropriée. Ce faisant, la plateforme estime nécessaire de réviser la loi dans les domaines de la protection de la santé et de la durée du travail.

Selon le libellé de l'initiative, **l'extension du temps de travail quotidien à 17 heures** (16 heures de travail admis) et l'interruption de la durée du repos s'appliqueraient à tou-te-s les travailleurs-euses qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, indépendamment du lieu où ils travaillent. Et donc au bureau également. Idem pour le dimanche, mais seulement en cas de télétravail. **L'objectif d'une base légale pour le télétravail ne devrait pas être simplement d'allonger le temps de travail pour une minorité, mais de rendre les horaires de travail plus flexibles pour tous celles et ceux qui travaillent à distance.** Et ce, en prévoyant des mesures de protection de la santé individuelle et non en entreprise. **Il convient donc de rejeter l'initiative.**

CONSEIL DES ETATS

02.03.2021



18.323 Initiative cantonale VD

Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées

20.400

Egalité salariale. Transmission des résultats de l'analyse à la Confédération

Permettre des sanctions, collecter les résultats à des fins de contrôle.

La plateforme soutient la modification de la loi sur l'égalité adoptée fin 2018 pour lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Les critères pour les établissements soumis à la loi ont été fixés de façon large et il n'y a pas de sanctions pour faire appliquer la loi. Comme le montrent les expériences effectuées dans d'autres pays, les prescriptions légales en matière d'égalité salariale sans possibilité de sanctions sont largement inefficaces. Par conséquent, la plateforme soutient les propositions relatives aux possibilités de sanctions pour les cantons. Pour permettre d'évaluer l'impact de la modification de la loi, la plateforme soutient la proposition de la

majorité de la commission, consistant à transmettre à la Confédération les résultats des analyses de l'égalité des salaires au sein des entreprises à des fins de contrôle.

03.03.2021



20.3410 Motion déposée au Conseil des Etats (Graf)

L'indemnité de chômage partiel doit atteindre 100 pour cent du salaire mensuel lorsque le revenu ne dépasse pas 4000 francs

80% de peu, c'est trop peu.

Les employé-e-s à bas salaires qui sont au chômage partiel doivent être particulièrement soutenu-e-s en temps de crise. Dans le secteur des salaires bas, 80% du salaire sont souvent insuffisants pour joindre les deux bouts. De récentes enquêtes indiquent en outre que le risque de pauvreté a augmenté en Suisse également. Une augmentation de l'indemnité de chômage partiel pour les faibles revenus contribue à réduire ce risque et représente une mesure plus ciblée que des trains de mesures générales et lourdes (par exemple 20.3423).

15.03.2021



19.050 Objet du Conseil fédéral

Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Des corrections s'imposent. Le temps presse.

La nécessité de réformer l'AVS est incontestée. La proposition du Conseil fédéral contient de bonnes pistes. La plateforme soutient ainsi l'ajustement de l'âge de référence pour les femmes à 65 ans et les mesures de compensation associées. La plateforme s'oppose à la réduction du nombre de cohortes de femmes qui profiteraient des mesures de compensation, comme le propose la commission.

Mais pour la plateforme, les incitations contenues dans la proposition du Conseil fédéral sont encore mal établies. La retraite anticipée demeure trop attractive alors que le travail au-delà de l'âge de référence ne l'est pas assez. **Aux yeux de la plateforme, la retraite flexible est un élément central.** Il faut donc également veiller à ce que ceci puisse être calculé de manière actuarielle afin d'améliorer la prise de décision et la prévisibilité. Une hausse de la TVA à hauteur du financement supplémentaire requis est pertinente pour permettre une meilleure répartition de la charge. Le relèvement du plafond des rentes des couples mariés proposé par la commission ne devrait pas être introduit par cette révision, mais en tant que proposition distincte afin de réduire le risque de voir échouer l'ensemble du projet.



12.491 Iv. pa. Conseil national (Neiryneck)

Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS

Approbation.

La flexibilisation de l'âge de la retraite est depuis plusieurs années une revendication majeure de la plateforme. La flexibilisation doit pouvoir être appliquée aux rentes de manière actuarielle et ne doit pas créer de mauvaises incitations.



16.3103 Motion déposée au Conseil national (Humbel)

Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS

Rejet car portée insuffisante.

La plateforme préconise des impôts, des taxes et des prestations indépendants de l'état civil. Il est également nécessaire d'agir sur ce plan dans le domaine de la prévoyance vieillesse. Toutefois, il

ne suffit pas de supprimer le plafonnement des rentes pour les couples mariés : l'allocation de rentes individuelles doit être l'objectif visé à plus long terme.



20.3225 Motion déposée au Conseil des Etats (Noser)

Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous

Le rapport entre un droit à des vacances plus élevé et des rentes sûres doit encore être déterminé.

Il est indiscutable que les institutions de prévoyance ont besoin, de toute urgence, de mesures de financement supplémentaires sur le long terme. L'augmentation de l'âge de la retraite peut constituer une solution. La plateforme préconise toutefois un âge flexible, et non fixe.

16.03.2021



21.3007 Motion Conseil national (CSEC-N)

Améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle

21.3008 Postulat Conseil national (CSEC-N)

Transparence en matière d'utilisation des moyens alloués par la Confédération dans le domaine de la formation

Approbation

La plateforme a soutenu les décisions financières du Conseil fédéral dans le cadre du message FRI 2021-2024 à condition que les moyens alloués soient utilisés de manière optimale dans la mise-en-œuvre, notamment dans les domaines de la formation professionnelle et de la formation continue. Les efforts visant à accroître la transparence des flux financiers et à améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle doivent dès lors être soutenus.

Contact | die-plattform.ch/fr

— Dr. Ursula Häfliger, Directrice, T +41 44 283 45 78, info@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l'alliance politique des associations d'employés et associations professionnelles indépendantes. Avec plus de 88'000 membres, elle agit dans l'intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. Elle travaille à des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettant aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.